

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1994/NGO/12  
3 février 1994

FRANCAIS  
Original : ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquantième session  
Point 12 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES  
FONDAMENTALES, OU QUE CE SOIT DANS LE MONDE, EN PARTICULIER  
DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Exposé écrit présenté par la Fédération internationale des droits  
de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut  
consultatif de la catégorie II

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, dont le texte est distribué conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[3 février 1994]

GE.94-10677 (F)

Situation des droits de l'homme au Pérou

1. La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et l'Asociación Pro Derechos Humanos (APRODEH) qui lui est affiliée estiment que, même si certains indicateurs statistiques relatifs à la guerre dans le pays sont en baisse, la situation de violence au Pérou reste l'une des plus graves du continent. En 1993, la détention et la disparition de citoyens ont fait l'objet de 87 plaintes qui, dans 60 cas, n'ont pas encore abouti à des éclaircissements. Si ce chiffre a sensiblement diminué par rapport à 1992 (386 plaintes), la situation ne laisse pas d'être préoccupante. En 1993, on a recensé en tout 1 289 actions perpétrées par les groupes rebelles en armes, soit 336 de moins qu'en 1992 (1 625). Toutefois, le nombre de victimes de la violence politique reste élevé : 1 021 personnes ont trouvé la mort, dont 868 parmi les forces de sécurité et la population civile, 153 étant des éléments subversifs; 745 ont été blessées (734 et 11 respectivement).

2. La diminution constatée est due à un ralentissement de l'activité des groupes armés, Sentier lumineux et Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru, et non à une remise en question des conceptions et des pratiques de l'Etat. En septembre 1992, Abimael Guzmán Reinoso et d'autres dirigeants du Sentier lumineux ont été arrêtés ainsi que de hauts dirigeants en 1993. Des mesures encore plus sévères ont touché les dirigeants du MRTA qui, presque tous, sont sous les verrous. Les principaux courants de cette organisation ont été décimés, leurs miliciens ayant été capturés ou livrés à l'armée.

3. Depuis septembre 1993, plusieurs lettres d'Abimael Guzmán Reinoso ont été rendues publiques. Il y priait le président Fujimori d'engager des négociations de paix. Le gouvernement, aux fins du référendum sur la nouvelle constitution, a voulu se servir de ces lettres pour démontrer le succès de sa stratégie contre la subversion. S'il semble clair que, au sein du Sentier lumineux même, la teneur de ces lettres alimente le débat, il est également certain que, alors que la plupart des prisonniers membres du Sentier lumineux se sont ralliés à leur chef, l'activité subversive s'est poursuivie et même accrue en décembre. Aucun indice toutefois ne laisse supposer de scission définitive. Trente-six actions subversives ont été enregistrées en novembre et on en dénombrait 43 au 28 décembre.

4. Alors que le gouvernement annonce la cessation, ou peu s'en faut, de l'activité des groupes subversifs, les faits semblent le démentir. En effet, le processus de militarisation de la société péruvienne ne s'est ni inversé ni infléchi. Il poursuit son cours. Dans un article de presse publié récemment, Enrique Bernales, qui a siégé au Sénat et présidé la Commission des droits de l'homme, résumait la situation par cette question : "Si la violence diminue, pourquoi alors les zones où l'état d'urgence est proclamé s'étendent-elles ?" Il conviendrait également de se demander pourquoi il y a encore des détentions arbitraires, des disparitions et des exécutions extrajudiciaires, pourquoi, fondamentalement, une législation antiterroriste contraire à des principes aussi élémentaires que le droit à un procès en bonne et due forme reste en vigueur, pourquoi les militaires reconnus responsables de violations flagrantes des droits de l'homme restent impunis.

5. Fin avril 1993, le pays a été ébranlé par les révélations du général Rodolfo Robles, chef d'état-major, qui faisaient état de l'existence

au sein de l'armée péruvienne d'un commando spécialisé dans des opérations secrètes et responsable de plusieurs disparitions et exécutions extrajudiciaires. Ces propos ne faisaient que confirmer ce qu'avaient déjà signalé diverses publications de groupes clandestins d'officiers au sein de l'armée. Selon ces sources, les faits suivants au moins sont attribuables à ce commando :

a) L'enlèvement et la disparition, le 18 juillet 1992, de neuf étudiants et d'un professeur à l'Universidad Nacional de Educación - La Cantuta;

b) L'assassinat, en 1991, de 16 personnes, dont un enfant de cinq ans, rue Huanta, Barrios Altos (Lima);

c) L'enlèvement et la disparition de Pedro Yauri, journaliste à Radio Universal (Huacho), le 24 juin 1992;

d) L'enlèvement et la disparition, le 2 mai 1992, de neuf villageois de Santa (Ancash);

e) L'enlèvement et la disparition, au cours des deux dernières années, de 30 étudiants de l'Universidad Nacional del Centro. La revue Caretas se fait également l'écho de la version selon laquelle à Tingo María, Huánuco, ce commando aurait enlevé et fait disparaître le journaliste Guillermo Segundo López Salazar, qui dénonçait depuis quelque temps les liens qui existaient entre des membres de l'armée et des trafiquants de drogue (avril 1989).

Le général Robles accusait également le major Santiago Martín Rivas d'être le responsable des opérations du commando, sous les ordres du conseiller présidentiel Vladimiro Montesinos et des généraux Juan Rivero Lazo et Luis Pérez Documet qui agissaient avec l'approbation du général Nicolás de Bari Hermoza, commandant en chef de l'armée.

6. Ces déclarations, qui avaient été recueillies par des organisations de défense des droits de l'homme, des médias indépendants et des parlementaires de l'opposition, ont été catégoriquement démenties par le gouvernement et ses commis. A tel point que la majorité gouvernementale a adopté au Congrès un rapport sur l'affaire de La Cantuta, qui dégage les militaires de toute responsabilité. Dans le même temps, l'armée descendait dans la rue avec des chars d'assaut pour marquer son soutien au général Hermoza et dissuader quiconque d'enquêter sur les affaires évoquées plus haut. L'excavation des fosses communes (Cieneguilla et "La Atarjea") où étaient enterrés les disparus de La Cantuta, a bouleversé toutefois le cours des événements. La pression de l'opinion publique, nationale et internationale, et cette découverte accablante, ont peu à peu amené le gouvernement à considérer qu'il était légitime de porter l'affaire devant les tribunaux militaires au motif qu'il s'agirait d'un délit professionnel. Une instance a été introduite devant la Cour suprême du pays pour conflit de compétence, mais le choix du juge Carlos Magno Chacón pour s'occuper de l'affaire a été sérieusement contesté au motif qu'il aurait contribué à la mise hors de cause de trafiquants de drogue et qu'il entretiendrait des liens avec le service d'intelligence nationale. Lors des dernières élections municipales, ce personnage a été candidat sur une liste proche du gouvernement Fujimori.

7. Se fondant sur les plaintes émanant d'organisations de défense des droits de l'homme, le Congrès des Etats-Unis a dressé une liste des 12 cas les plus flagrants de violations des droits de l'homme imputables aux forces armées et à la police : le massacre des pénitenciers, celui de Cayara, l'assassinat du journaliste Bustíos, l'assassinat de l'avocat Fernando Mejía E., l'assassinat de quatre paysans à Vilcashuamán et de 16 autres à Iquicha, la détention et la disparition de quatre paysans à Chuschi, l'assassinat de trois étudiants à El Callao, l'assassinat de deux détenus dans un commissariat de El Cusco, Chumbivilcas, le massacre de Santa Bárbara, celui de Barrios Altos, les détentions, disparitions et assassinats d'au moins 30 étudiants dans la ville de Huancayo. Si l'on y ajoute l'affaire de La Cantuta en 1992, cette liste mériterait d'être baptisée liste de l'impunité. Le plus souvent, aucune procédure d'enquête n'a été ouverte; dans plusieurs cas l'enquête a été close sans qu'on ait identifié de responsable, et lorsqu'une condamnation a été prononcée par le tribunal militaire ou de police, elle a été d'une indulgence scandaleuse ou n'a touché que le personnel subalterne.

8. Après le coup d'Etat du 5 avril 1992 sont entrées successivement en vigueur des normes qui forment un cadre juridique antiterroriste clairement contraire à un ensemble de normes juridiques universelles, notamment au droit à un procès en bonne et due forme. Les modifications mineures introduites en 1993 n'en changent pas fondamentalement la nature. Le nombre de détentions arbitraires s'est accru dans le pays. L'intervention du ministère public (procureurs) est réduite au minimum et ce sont essentiellement la police et les forces armées qui se chargent des enquêtes. Les personnes accusées de terrorisme sont jugées par des tribunaux militaires et les avocats de la défense, lorsqu'il y en a, ne bénéficient pas des conditions minimums nécessaires pour s'acquitter de leur tâche. Les condamnations sont prononcées hâtivement et la disposition selon laquelle les mineurs peuvent être accusés de délits de terrorisme (ou de "trahison envers la patrie") reste en vigueur.

9. Dans ces circonstances, la "loi sur le repentir" (Ley de Arrepentimiento) promulguée par le régime est un instrument qui favorise non pas la paix mais une répression aveugle. La loi encourage tout détenu, en échange de sa propre liberté, à dénoncer des innocents. La torture et les violences sexuelles que les forces de l'ordre infligent aux détenus continuent d'être monnaie courante. Le quotidien La República du 31 octobre 1993 publie la plainte des frères Luis Alberto et Luis Fernando Cantoral Benavides, étudiants à l'université. En mars 1993 le Procureur de la Nation a ordonné à un représentant du ministère public d'engager des poursuites contre le major Coquis Cox qui avait torturé 12 paysans à San Ignacio. Les choses en sont au point mort mais le major, lui, a été promu commandant.

10. Ces cas récents montrent qu'en 1993, même si le nombre de victimes de la violence et de la répression exercées par l'Etat a diminué, les forces armées continuent de bafouer les droits de l'homme :

Pendant la première semaine de mars 1993 neuf habitants au moins d'Angasmarca (Santiago de Chuco, La Libertad), ont été assassinés par une patrouille militaire;

A Apurímac, le 12 octobre 1993, une patrouille de l'armée venant d'Antabamba a mené une opération avec des membres du Comité de défense civile de Pachaconas. A Habas Corral, ils ont arrêté puis torturé six personnes; on a retrouvé le corps mutilé et torturé de Jaime Rolando Velásquez Alarcón;

A Huancayo, en août 1993, on a séquestré et fait disparaître Teófilo Núñez Quispe. Suite à la disparition de son frère Camilo, il avait engagé une action en habeas corpus contre le général à la tête de la police. La famille a porté plainte contre des membres du Bureau régional d'intelligence.

11. Tous ces faits nous amènent à penser que doit être maintenue devant la communauté internationale la plainte lancée contre le Gouvernement péruvien pour violation systématique des droits de l'homme. A cet égard, nous prions la Commission d'envisager la mise en oeuvre d'un mécanisme de surveillance de la situation, au titre du point 12 de l'ordre du jour.

-----